

- Arrêté du 10 septembre 1974 portant création d'une annexe du centre culturel islamique d'alger à oran.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL
ET DES AFFAIRES RELIGIEUSES**

**Arrêté du 10 septembre 1974 portant création d'une annexe
du centre culturel islamique d'Alger à Oran.**

Le ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses,

Vu l'ordonnance n° 72-7 du 21 mars 1972 portant création et organisation administrative et financière d'un centre culturel islamique et notamment son article 3 ;

Arrête :

Article 1^{er}. — Il est créé à Oran, une annexe du centre culturel islamique d'Alger.

Art. 2. — Le directeur de la recherche islamique et des séminaires et le directeur du centre culturel islamique d'Alger sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*.

Fait à Alger, le 10 septembre 1974.

Mouloud KASSIM.